



Cabinet SOGOREC
Expertise, Audit et Conseils

Fabrice CORDONNIER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale d'Agen

**CRECHE PARENTALE
ECOUTE S'IL JOUE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Crèche Parentale Ecoute S'Il Joue
3 Allée François Rey
46300 GOURDON

Ce rapport contient 22 pages

Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON
accueil@sogorec.fr
Tél. : 05 65 41 04 34
Fax : 05 65 41 39 35

CRECHE ECOUTE S'IL JOUE

Siège Social : 3 Allée François Rey – 46300 GOURDON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris

dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Informations générales complémentaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux retraitements relatifs aux produits d'activités et aux produits des adhésions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de retraitements de ces produits et nous nous sommes assurés que la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe fournit une information appropriée.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

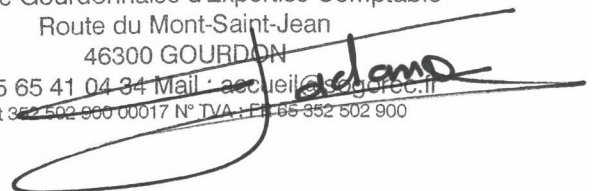
Fait à Gourdon,

Le 23 Avril 2021

SOGOREC

Société Gourdonnaise d'Expertise Comptable
Route du Mont-Saint-Jean
46300 GOURDON

Tél. 05 65 41 04 34 Mail : accueil@sogorec.fr
Siret 352 502 900 00017 N° TVA : FR 65 352 502 900



Bilan actif

CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	9 339	5 086	4 253	5 502
Autres immobilisations corporelles	30 744	22 848	7 896	9 089
Immobilisations financières				
Total I	40 083	27 934	12 149	14 591
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 636	459	7 177	11 377
Autres créances	61 149		61 149	65 937
Divers				
Disponibilités	220 307		220 307	204 963
Charges constatées d'avance	3 051		3 051	909
Total II	292 144	459	291 685	283 186
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	332 226	28 393	303 834	297 777

Bilan passif

CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	26 437	26 437
Réserves pour projet de l'entité	26 437	26 437
Report à nouveau	153 444	227 735
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 354	-74 291
Situation nette (sous-total)	176 527	179 881
Subventions d'investissement	9 150	11 071
Total I	185 677	190 952
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	40 118	
Total III	40 118	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 604	4 618
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 970	11 686
Dettes fiscales et sociales	59 194	89 204
Produits constatés d'avance	1 271	1 317
Total IV	78 039	106 825
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	303 834	297 777

Compte de résultat

CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	2 796	0,58	2 833	0,53	-37	-1,32
Ventes de biens et de services	253 501		358 089		-104 588	-29,21
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	253 501	52,67	358 089	67,41	-104 588	-29,21
Produits de tiers financeurs	226 041		170 296		55 745	32,73
Concours publics et subventions d'expl	221 737	46,07	169 956	31,99	51 780	30,47
Vts des fondateurs ou conso. de la dot.						
Ressources liées à la générosité du pu	3 304	0,69	339	0,06	2 965	873,27
Contributions financières	1 000	0,21			1 000	
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	21 029	4,37	11 761	2,21	9 269	78,81
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits	35	0,01	134	0,03	-99	-73,70
Total I	503 402	104,58	543 113	102,24	-39 711	-7,31
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	55 421	11,51	63 416	11,94	-7 995	-12,61
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	12 865	2,67	21 056	3,96	-8 191	-38,90
Salaires et traitements	330 424	68,65	417 092	78,52	-86 667	-20,78
Charges sociales	76 423	15,88	104 518	19,68	-28 095	-26,88
Dotations aux amortissements et aux dép	3 449	0,72	4 944	0,93	-1 495	-30,23
Dotations aux provisions	40 118	8,33			40 118	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	39	0,01	133	0,03	-94	-70,90
Total II	518 739	107,77	611 158	115,05	-92 419	-15,12
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 337	-3,19	-68 045	-12,81	52 708	-77,46
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances c						
Autres intérêts et produits assimilées	1 544	0,32	5 722	1,08	-4 178	-73,02
Repr./ provisions, dépréciations et transfé						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob.						
Total III	1 544	0,32	5 722	1,08	-4 178	-73,02
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations e						
Intérêts et charges assililées						
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob.						
Total IV						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 544	0,32	5 722	1,08	-4 178	-73,02
3. RESULTAT COURANT avant impôts	-13 793	-2,87	-62 323	-11,73	48 531	-77,87

Compte de résultat

CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	8 569	1,78	118	0,02	8 451	NS
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de	2 534	0,53	2 695	0,51	-161	-5,98
Total V	11 103	2,31	2 813	0,53	8 290	294,66
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion			13 081	2,46	-13 081	-100,00
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et			446	0,08	-446	-100,00
Total VI			13 527	2,55	-13 527	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	11 103	2,31	-10 714	-2,02	21 817	-203,63
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	664	0,14	1 254	0,24	-590	-47,05
Total des produits (I + III + V)	516 049	107,21	551 648	103,85	-35 599	-6,45
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	519 403	107,91	625 939	117,83	-106 536	-17,02
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 354	-0,70	-74 291	-13,99	70 937	-95,49
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET						
Dons en nature						
Prestations en nature	45 295		44 075		1 220	2,77
Bénévolat						
TOTAL	45 295		44 075		1 220	2,77
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	45 295		44 075		1 220	2,77
Personnel bénévole						
TOTAL	45 295		44 075		1 220	2,77

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 303 834 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 354 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées en oeuvre

Créée en juillet 1990, « Écoute s'il joue » est une crèche collective gérée par une association de parents impliqués dans l'animation du projet.

Au fil du temps, la crèche est devenue un véritable lieu de vie où le bien-être et l'épanouissement des enfants sont ses priorités.

L'Association est dotée d'un agrément de 40 places, avec un accueil de 2 mois et 1/2 à 4 ans. La crèche située en centre-ville, est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les repas et les couches sont fournis ; les parents gardent néanmoins la possibilité d'apporter les repas.

La tarification est calculée en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge (barème national fixé par les Allocations familiales).

La gestion est assurée par un conseil d'administration composé de parents bénévoles. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de professionnels de la petite enfance au service des familles.

Un projet pédagogique au cœur de la vie quotidienne de la crèche favorise l'éveil et la découverte de l'environnement (autonomie, sociabilisation, respect des différences, accueil d'enfants handicapés).

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application pour les comptes 2020 du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Les modifications introduites par cette

Règles et méthodes comptables

nouvelle réglementation ont un impact limité sur la comptabilité de l'association.

Ce nouveau règlement modifie essentiellement la présentation des états de synthèse des comptes annuels, en particulier le compte de résultat, et les règles d'imputation de certains produits : contributions financières, dons reçus. Il n'impacte pas la présentation du bilan.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 455	433	549	9 339
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 127			8 127
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 948	115	1 447	22 616
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	41 531	548	1 996	40 083
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	41 531	548	1 996	40 083

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		548		548
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		548		548
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		1 996		1 996
Diminutions de l'exercice		1 996		1 996

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- PLATEAUX 4 COMPARTIMENTS INOX : 234 euros
- FOUR R & BAR : 199 euros
- ONDULEUR APC BACK UPS PRO : 115 euros

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 953	1 683	549	5 086
- Installations générales, agencements aménagements divers	628	813		1 440
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 359	495	1 447	21 407
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	26 940	2 991	1 996	27 934
ACTIF IMMOBILISE	26 940	2 991	1 996	27 934

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		2 991	2 991
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		2 991	2 991
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service		1 996	1 996
Diminutions de l'exercice		1 996	1 996

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 71 837 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 636	7 636	
Autres	61 149	61 149	
Charges constatées d'avance	3 051	3 051	
Total	71 837	71 837	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	467
Etat - produits à recevoir	2 667
Divers - produits à recevoir	393
Total	3 527

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	Ala clôture
Fonds propres sans droit de					
Fonds propres avec droit de					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités socia	26 437				26 437
Réserves des activités social					
RAN hors activités sociales	227 735	-74 291			153 444
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.soci	-74 291	74 291		3 354	-3 354
Exc.ou Déficit des activités s					
Situation nette	179 881			3 354	176 527
Fonds propres consommable					
Subventions d'investissemen	11 071			1 921	9 150
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Com					
TOTAL	190 952			5 275	185 677

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires		40 118			40 118
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et char					
Total		40 118			40 118
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		40 118			
Financières					
Exceptionnelles					

PROVISION POUR INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

Pour assurer une meilleure information, les modalités de calcul du passif social au titre de l'année 2020 intègrent cette année une actualisation des engagements de retraite en fonction de l'ancienneté acquise par les salariés à la date de clôture.

L'engagement pour indemnité de départ en retraite ainsi calculé au 31 décembre 2020 est évalué à 40 118 euros.

Le passif social calculé par l'association prend en compte les hypothèses suivantes :

- de la table de mortalité TH 00-02 & TF 00-02
- du départ en retraite à 62 ans
- d'un taux d'actualisation de 0.50% au 31 décembre 2020
- d'un taux de progression des salaires de 0.50%
- d'un taux de charges sociales de 25%.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 78 039 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (1 604	1 604		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 970	15 970		
Dettes fiscales et sociales	59 194	59 194		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	1 271	1 271		
Total	78 039	78 039		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercic				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 658
Dettes provis. pr congés à payer	14 843
Dettes provis. pour récupération	3 441
Charges sociales s/congés à payer	4 937
Charges sociales s/ récupération	1 495
Charges sociales - charges à payer	4 730
Etat - autres charges à payer	243
Total	35 347

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 051		
Total	3 051		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 271		
Total	1 271		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Impact de l'événement Covid-19 sur le Chiffre d'affaires

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de son activité, l'association a dû fermer son établissement sur la période du 16/03/2020 au 11/05/2020. Elle a pu ré ouvrir pour l'accueil des enfants de parents prioritaires à compter du 12/05/2020. A partir du 02/06/2020, l'accueil a repris en totalité.

L'association a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel pour un montant de 16 022,41 euros.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes (le 31/12/2020), elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 580 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitati		15 595	130 500	75 641		221 737
Subventions d'équilibre				1 921		1 921
Subventions d'investiss						
						223 657

Les subventions d'exploitation se décomposent suivant :

- Subvention CCQB : 128 000,00 euros
- Subvention ASP : 15 595,21 euros
- Subvention CCPS : 2 000,00 euros
- Subvention départementale : 200,00 euros

- Subvention fonctionnement CAF : 22 680,00 euros
- Subvention exceptionnelle CAF : 52 961,30 euros

 **Notes sur le compte de résultat**

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	45 295	44 075
Dons en nature		
Total	45 295	44 075
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	45 295	44 075
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	45 295	44 075

L'association a recours au bénévolat : la valorisation n'ayant pas été communiquée, celle-ci n'a pas été comptabilisée.